

II)

RESUME NON TECHNIQUE

La commune de Landévennec est une commune concernée par de nombreuses zones à enjeux environnementaux et sanitaires : deux zones Natura 2000, quatre Znieff de type I, zones de baignade, zones conchylicoles...

Il n'existe actuellement pas de réseau d'assainissement des eaux usées fonctionnel sur la commune de Landévennec. Suite à l'étude de zonage menée par le cabinet SAUNIER TECHNA en 1998, il a été retenu de classer le bourg en **zone d'assainissement collectif prioritaire**.

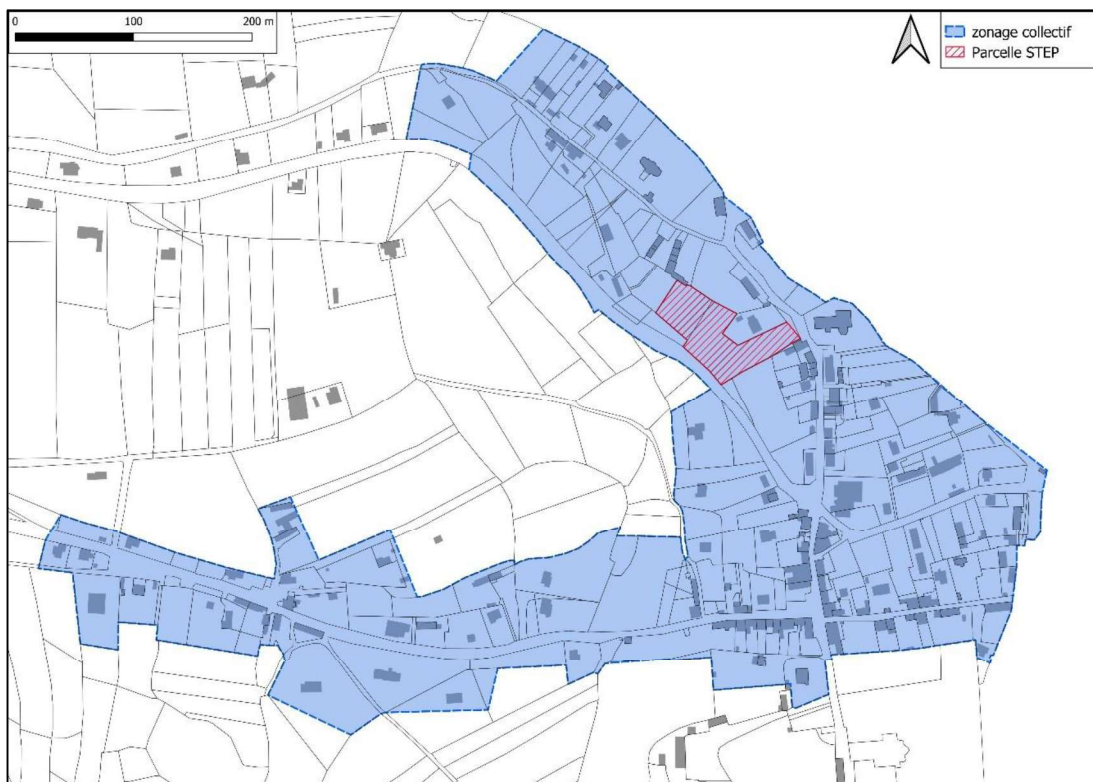
Au regard des difficultés de certains propriétaires du bourg, une étude technico-économique a été menée par la mairie en 2021. Elle a permis de réactualiser ces données et de proposer un nouveau zonage d'assainissement des eaux usées.

Le zonage proposé consiste à acheminer les eaux usées produites sur le bourg et une partie de la route de Gorreker vers une nouvelle station d'épuration qui serait implantée au niveau du bourg. Les eaux traitées sont rejetées dans la Rade de Brest au niveau de la pointe de Pen Forn.

Le projet vise à collecter les eaux de 120 branchements mais aussi de gîtes, du bar, du musée, des futurs logements projetés... Les charges à traiter calculées avoisinent les 180 EH en période hivernale et 550 EH en période estivale.

Une étude d'impact en milieu marin (ACTIMAR) a démontré que l'impact bactériologique du rejet est négligeable pour les usages sensibles à la qualité bactériologique : baignade, conchyliculture...

Le nouveau zonage proposé se justifie par le fait qu'au niveau du bourg et de la route de Gorreker, beaucoup d'installations ANC sont non conformes, polluantes et que les propriétaires ne disposent pas de surface de terrain suffisante et les sols ne sont pas aptes à l'assainissement.



Projet de zonage d'assainissement des eaux usées

